

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Charbonnières-les-bains
se réunira en séance ordinaire

le jeudi 7 mars 2024 à 19h00

Salle du conseil municipal – Place Bad Abbach

- Désignation des secrétaires de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédente
- Informations diverses
- Affaires soumises à délibération du conseil municipal

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

- Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget principal de la commune
- Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget principal de la commune
- Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 – Budget principal de la commune
- Fiscalité Directe Locale : vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2024
- Vote du Budget Primitif 2024 - Budget principal de la commune
- Clôture de l'autorisation de programme de l'opération « Vidéoprotection »
- Clôture de l'autorisation de programme de l'opération « Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse »
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation et d'éclairage public, route de Paris – Sigerly
- Mission locale des Monts d'or et des Monts du Lyonnais – Participation financière de la commune pour l'année 2024
- Budgétisation de la participation de la commune à verser au syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du ratier et du Charbonnières (SAGYRC) au titre du budget 2024

RESSOURCES HUMAINES

- Recours aux vacataires pour les missions de surveillance du restaurant scolaire, d'animations et/ou événements sur le territoire communal et distribution du bulletin municipal
- Contrat groupe Centre de Gestion 69 – Assurance des risques statutaires – Mandatement pour engagement et suivi d'une procédure de marché public

URBANISME – ENVIRONNEMENT

- Approbation du programme d'actions PENAP 2024-2028
- Mise à jour du Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIR) de la commune
- Régime forestier - Mise à jour des parcelles communales inscrites au régime forestier

QUESTIONS DIVERSES

(En application de l'article 4 « Questions Orales et/ou écrites » du règlement du Conseil Municipal adopté le 17 DECEMBRE 2020)



Le Maire,

Gerald Eymard